



## WORLD CUP

### WARSAW (Pologne) – féminins – 27/28 Février 2010

Nous vous informons que la WARSAW WORLD CUP féminine (27/28 Février 2010) est ouverte aux clubs sous réserve du respect des critères de sélection et de la procédure définis ci-dessous.

#### CRITERES DE SELECTION

Les candidatures sont soumises au comité de sélection et doivent d'ores et déjà correspondre aux critères de sélection suivants :

|   |
|---|
| Etre médaillé à un Grand Chelem répertorié par la FIJ                     |
| Ou Etre médaillé à un Grand Prix répertorié par la FIJ                    |
| Ou Etre médaillé à une World Cup répertoriée par la FIJ                   |
| Ou être dans les 5 premiers des championnats de France 1ère division 2010 |
| ou être médaillé lors des tournois UEJ                                    |

#### PROCEDURE

- Les propositions argumentées des clubs (performance de l'athlète en correspondance avec les critères) doivent nous parvenir sur le formulaire prévu à cet effet (ci-après) via le mail : [delphine.felzines@ffjudo.com](mailto:delphine.felzines@ffjudo.com) /fax 01 40 52 16 50 avant le 19 Janvier 2010 délai de rigueur. Passé ce délai, aucune demande ne sera prise en compte.
- Mise en ligne sur le site fédéral de la liste validée par le comité de sélection le 21 Janvier 2010.
- Il appartient ensuite à chaque club d'organiser le déplacement, l'hébergement, l'inscription auprès des organisateurs ainsi que le paiement pour ses athlètes.

La Fédération procède à l'inscription des athlètes via le système JUMAS auprès de l'Union Européenne de Judo.

#### INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Nous attirons votre attention sur le fait qu'une fois les inscriptions effectuées auprès des organisateurs et de JUMAS, aucun remboursement n'est effectué par les organisateurs pour les frais qui auraient pu être engagés (ni par la F.F.J.D.A.).

A l'issue de l'inscription des athlètes sélectionnés pour les clubs sur JUMAS, s'il apparaît qu'un athlète est inscrit pour la première fois, la carte UEJ sera à la charge du club (25 €/nouvel inscrit) qui recevra une facture de la F.F.J.D.A.

Les dossards, conformes aux normes de la Fédération Internationale de Judo au 1er Janvier 2010, pour les athlètes qui n'en sont pas dotés sont à la charge des clubs et à commander par eux via le site [mybacknumber.com](http://mybacknumber.com)

La liste des athlètes pour lesquels un dossard a déjà été commandé par la Fédération est disponible sur le site : [www.ffjudo.com](http://www.ffjudo.com) / page d'accueil.

René RAMBIER  
Directeur Technique du Haut Niveau

